



Plantons des haies !

La Chambre d'agriculture des Landes vous accompagne



Pour qui ?

Les agriculteurs souhaitant planter :

- . des haies
- . des alignements d'arbres

200 mètres linéaires minimum plantés



Quoi ?

Les principaux investissements aidés selon une grille de barèmes sont :

- . préparation du sol
- . piquetage
- . plants (essences fruitières et forestières selon listes éligibles)
- . travaux de plantation
- . paillage
- . protections des plants bétail et gibier
- . diagnostic



Quand ?

Un premier appel à projet ouvert du 21 mai au 1^{er} novembre 2021.
Dossiers instruits au fil de l'eau.



Combien ?

Montant forfaitaire d'aide taux jusqu'à 100% pour l'accompagnement et l'investissement
Minimum dépense 1 000 € HT
Pour les haies : de 4,76 à 14,74 € HT/ml
Pour les arbres intraparcels : de 7,86 à 43,92 € HT/arbre



Comment ?

Un accompagnement dans votre projet ?

Je me fais accompagner dans mon projet et pour le montage de mon dossier par la Chambre d'agriculture des Landes

- . Demande de devis
- . Réalisation d'un diagnostic technique
- . Réalisation du dossier administratif
- . Dépôt du dossier auprès du service instructeur
- . Suivi de chantier



Accompagnement financé à 100 % par l'Etat

La Chambre d'agriculture des Landes a été sélectionnée par la DRAAF pour monter un projet adapté à votre exploitation.



CONTACT

Chambre d'agriculture des Landes
Paul Laussucq conseiller forestier
06 84 50 56 69
paul.laussucq@landes.chambagri.fr